

Conditions pour l'ouverture d'un compte de dépôts pour particuliers – en personne

Pour ouvrir un compte, vous devez présenter deux des pièces d'identité énumérées ci-dessous, dont au moins une pièce figurant à la partie A. Les pièces d'identité fournies doivent être en format original, valides et ne doivent pas être endommagées.

Partie A

- Permis de conduire délivré au Canada, si les lois provinciales en permettent l'utilisation à des fins d'identification;
- Passeport canadien;
- Certificat de citoyenneté canadienne ou de naturalisation sous forme de document ou de carte (certificats commémoratifs refusés);
- Carte de résident permanent ou formulaire IMM 1000, IMM 1442 ou IMM 5292 d'Immigration et citoyenneté Canada;
- Acte de naissance délivré au Canada;
- Carte d'assurance sociale délivrée par le gouvernement du Canada;
- Carte de Sécurité de la vieillesse délivrée par le gouvernement du Canada portant votre nom et numéro d'assurance sociale;
- Certificat de statut d'Indien délivré par le gouvernement du Canada;
- Carte d'assurance maladie provinciale ou territoriale, si les lois provinciales ou territoriales en permettent l'utilisation à des fins d'identification;
- Document ou carte avec photo et signature, délivré par l'une des autorités suivantes ou leurs ayants cause :
 - (a) Insurance Corporation of British Columbia;
 - (b) Alberta Registries;
 - (c) Saskatchewan Government Insurance;
 - (d) Service Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités;
 - (e) Ministère des Transports et des Travaux publics de la province de l'Île-du-Prince-Édouard;
 - (f) Service Nouveau-Brunswick;
 - (g) Ministère des Services gouvernementaux et des Terres de la province de Terre-Neuve-et-Labrador;
 - (h) Ministère des Transports des Territoires du Nord-Ouest;
 - (i) Ministère du Gouvernement communautaire et des Transports du territoire du Nunavut.

Partie B

- Passeport étranger;
- Carte bancaire, carte de guichet automatique ou carte client émise par une institution membre de Paiements Canada portant votre nom et votre signature;
- Carte de crédit émise par une institution membre de Paiements Canada portant votre nom et votre signature;
- Carte client de l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA) avec photo et signature;

S'il y a conflit entre les noms apparaissant sur les pièces d'identité, vous devez également présenter un certificat de changement de nom ou une copie conforme de ce certificat.

Vous pouvez aussi ne présenter qu'une pièce d'identité de la partie A si votre identité est confirmée par un client digne de confiance de la Banque Peoples du Canada (BPC), ou par une personne réputée dans la collectivité où la banque est située. Nous pourrions exiger que la personne réputée dans la collectivité présente une pièce d'identité figurant dans la liste ci-dessus.

Comment déposer une plainte auprès d'un organisme de réglementation

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) veille à ce que les institutions financières sous réglementation fédérale respectent les mesures de protection des consommateurs, de même qu'à promouvoir l'éducation financière et à sensibiliser les consommateurs à l'égard de leurs droits et de leurs responsabilités.

Si vous voulez déposer une plainte auprès de l'organisme de réglementation concernant une infraction aux lois, codes de conduite ou engagements publics, communiquez avec l'ACFC :

Téléphone :

866-461-2232

Site Web :

<https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere.html>

Par la poste :

Agence de la consommation en matière financière du Canada
Édifice Enterprise, 6^e étage
427, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1R 1B9